

Gerhard ULRICH

Guntalingen, le 13.12.19

*Dissident, ancien/futur prisonnier politique
Fondateur + ancien président de l'initiative
des citoyens APPEL AU PEUPLE
Réseau SALVE EUROPA !
im Tröttli 30
CH-1110 Guntalingen*



Dick F. MARTY

*Ancien Président de la Commission
des Droits de l'Homme du Conseil de
l'Europe
Casella postale 5445
CH-6901 Lugano*

cc : A qui de droit

Dick F. MARTY – une âme charitable ?

A vous, Dick MARTY,

Le 02.11.16, j'ai assisté à une conférence publique de la Loge « Fraternité » dans l'Aula magna du Château d'Yverdon-les-Bains. Et pour cause : après 16 ans d'observation et analyse des dysfonctionnements de la « justicerie », je venais de prouver pour la première fois l'existence du complot maçonnique : www.worldcorruption.info/gutknecht.htm

A la sortie, j'ai distribué ma dénonciation sous forme de tract. 6 frères m'ont sauté dessus pour me les arracher.

Lundi 02.12.19 je revenais sur ces lieux, et j'ai trouvé entre les organisateurs visibles de votre conférence « Une certaine idée de la justice » des visages que j'avais déjà vus il y a 3 ans.

Saisissant l'opportunité, je suis intervenu à la fin de votre présentation :

« Monsieur MARTY, je vous remercie pour votre leçon instructive. Je partage avec vous la compassion pour l'idéal de la Justice. Par courrier du 03.07.16, je vous ai envoyé mon livre concernant l'affaire SÉGALAT, et un livre de Jacques SECRETAN au sujet de l'affaire François LÉGERET, incarcéré – innocent – depuis bientôt 14 ans. Je vous ai demandé pour un rendez-vous pour discuter du système judiciaire. Je n'ai même pas reçu d'accusé de réception. Je saisis

l'opportunité de vous prier d'avoir le temps après cette conférence, de parler de ce système. Je m'appelle Gérard ULRICH, dissident suisse. Votre cursus honorum contraste avec le mien, couronné par 4 ans de prison pour avoir critiqué les juges. »

Je fus frappé et consterné par l'inertie des quelques 500 auditeurs présents, à l'évocation de la tragédie de François LÉGERET, sans aucun doute la plus grande victime contemporaine de notre tyrannie judiciaire suisse et européenne.

Vos réactions furent évasives. J'ai interjecté : « Il semble que les Francs-maçons sont très attachés à la liberté d'expression et la confrontation des idées. » Mais j'ai dû patienter jusqu'à la fin de la soirée, pour pouvoir réitérer ma proposition de débattre. Votre attitude me faisait sentir votre dédain pour ma personne. Je me trouvais pour la deuxième fois de ma vie en face du champion des droits de l'homme, et cette fois-ci, je vous trouvais glacial. Vous m'avez sèchement renvoyé.

Néanmoins, je vous ai promis de vous faire parvenir un questionnaire que vous trouverez ci-joint. Chaque question est précédée d'une allégation. Je présume que vous ne daignerez pas y donner suite. Vous ne donnerez sans doute guère des réponses motivées. A ce moment-là, je pourrai légitimement prétendre que mes allégations sont réputées non contestées, donc tacitement admises.

Je laisse le soin aux récipiendaires de la copie de cette lettre, distribuée par courriel circulaire (12'000 adresses e-mails saisies), de répondre eux-mêmes à la question :

Dick F. MARTY – une âme charitable ?

Acceptez-vous un débat contradictoire public avec moi ?

A vous, Dick MARTY

Gerhard ULRICH

Annexe :

Liste d'allégations / questions concernant l'état et le non-fonctionnement du système judiciaire

Liste d'allégations / questions concernant l'état et le non-fonctionnement du système judiciaire

1.

Allégation :

Le Tribunal fédéral suisse admet selon ses statistiques en moyenne des années 13 % des recours. Aujourd'hui, ces statistiques ne font plus la différence entre les plaintes admises et les plaintes partiellement admises. En fait, l'ancien président du Tribunal fédéral, Gilbert KOLLY, s'est vanté le 15.06.17 au congrès des avocats suisses à Lucerne d'avoir réussi à comprimer le taux des recours admis en 2016 à 2.3 %. On admet 10 % partiellement sur des points secondaires, pour faire joli. Il faut présumer que la situation est restée assez stable. Nos juges sont en conséquence déconnectés de la réalité, car un peut raisonnablement avancer qu'au moins 80 % des plaignants savent différencier le bien du mal.

Question :

Comment motivez-vous votre objection selon laquelle dire que nos juges fédéraux sont déconnectés de la réalité, ne tiendrait pas la route ?

2.

Allégation :

Selon les statistiques de la Cour Européenne des Droits de l'Homme de 2016, 517 plaintes ont été admises, sur 53'500 plaintes, donc moins de 1 %. Les statistiques 2018 ne précisent plus le taux des recours admis :

www.echr.coe.int/Documents/Stats_annual_2018_FRA.pdf

Il faut néanmoins présumer que les plaintes sont toujours admises au compte-gouttes, au prétexte que les standards juridiques de la cour seraient sévèrement élevés – un affront pour les plaignants de toute l'Europe.

Question :

Comment expliquez-vous que 99 % des requérants soient déboutés, insinuant ainsi qu'ils seraient tous des querulents ?

3.

Allégation :

Jusqu'en 2015, le nombre des recours adressés au Tribunal fédéral suisse ont constamment augmenté, les plaintes envoyées à la Cour Européenne des Droits de l'Homme ont carrément explosé. C'est à interpréter comme un échec. Si le contrôle de qualité jouait en aval, le nombre de plaintes devraient logiquement baisser. Au lieu de cela, le système produit toujours d'avantage de rebuts.

Néanmoins, on observe que les statistiques du Tribunal fédéral suisse et de la Cour Européenne des Droits de l'Homme font croire que le nombre de recours seraient en baisse depuis 2016. C'est de la poudre aux yeux. Qui va contrôler ces statistiques ? On peut légitimement douter de leur véracité. Ces statistiques me servent qu'à ruser avec la vérité, pour contrer justement nos critiques, en fait l'explosion des plaintes est la preuve du dysfonctionnement.

Question :

Est-ce que vous êtes d'accord avec la déclaration écervelée de l'ancienne Conseillère fédérale, Micheline CALMY-REY, selon laquelle la Cour Européenne des Droits de l'Homme serait devenue « victime de son propre succès », et que cette cour aurait amélioré le système judiciaire européen ?

4.

Allégation :

Le Tribunal fédéral suisse renvoie les moyens de preuve aux recourants déboutés. La Cour Européenne des Droits de l'Homme détruits tout simplement tous les dossiers des plaignants trompés. Dans les 2 cas, les archives vides. C'est une falsification de l'histoire, car aucun historien ne pourra un jour entreprendre des recherches dans des archives vides de sens. Nos juges ont tiré la leçon : au procès de Nuremberg, les vainqueurs pouvaient aisément confondre les criminels nazis, car ils avaient commis la bêtise de tenir une comptabilité pointilleuse des atrocités qu'ils avaient commises.

D'ailleurs, les instructions pour remplir les formulaires de Strasbourg interdisent aux plaignants d'utiliser des trombones ou des agrafes. Cela facilite le passage à la moulinette des dossiers non lus.

Question :

Quelle explication avez-vous, M. MARTY pour justifier cette falsification de l'histoire ?

5.

Allégation :

Nos juges cantonaux et fédéraux ont la mauvaise habitude de déclarer bon nombre de recours / appels « irrecevables ». Ceci est une désignation érudite d'un déni de justice légitimé, car cela décharge les magistrats de se creuser les méninges pour motiver leurs décisions abusives.

Les juges de la Cour Européenne des Droits de l'Homme traitent probablement le 95 % des plaintes par publipostage. En fait, selon leurs statistiques pour 2018, ils n'ont prononcé que 2'738 arrêts sur 40'023 plaintes déclarées « irrecevables ». Le publipostage consiste en une lettre d'une demi-page, dans toutes les langues européennes, prétendant que les conditions 34 et 35 de la Convention ne seraient pas remplies. C'est une violation de cette honorable Convention qui prescrit impérativement que les décisions soient impérativement à motiver.

Question :

Comment expliquez-vous que les juges tournent les recours / appels en bourrique ?

6.

Allégation :

La recherche de la vérité est le premier devoir des juges depuis les temps de Salamon. Mais nos magistrats judiciaires sabotent cette recherche de la vérité, en interdisant que les interrogations et audiences soient filmées et enregistrées. C'est pour avoir la marche de manœuvre nécessaire pour tricher.

Aucune instance supérieure ne réalise ce que nos comptables désignent comme des « tests de plausibilité » (p.ex. vérification des stocks sur place, pas seulement dans les livres). En justice, un tel test consisterait à vérifier l'existence des faits, en évaluant les témoignages et informations originaux récoltés, au lieu de reprendre et copier ce que les premiers juges ont retenu comme mensonges. Les historiens s'efforcent de se baser sur les originaux. Nos instances supérieures de la justice ne le font pratiquement jamais, reprenant très souvent des allégations manifestement fauses des magistrats subalternes.

Question :

Comment commentez-vous cette allégation ?

7.

Allégation :

Le système judiciaire comprend 4 niveaux : Tribunaux de 1^{ère} et 2^{ème} instance, Cours suprêmes des pays, et la Cour Européenne des Droits de l'Homme. En plus, le Conseil de l'Europe a créé le GRECO (Group of States Against Corruption) comme organe supplémentaire, se basant sur les statistiques de Transparency International. Sur le plan de certains pays, voire de certains cantons suisses, vous-même, Monsieur MARTY, vous prônez la création de Conseils de la Magistrature comme organes de choc de surveillance de plus. Hélas, nos juges fédéraux et européens refusent catégoriquement d'examiner des griefs « appellatoires ». Les fonctionnaires du Conseil de l'Europe, y inclus ceux du GRECO et les collaborateurs de Transparency International, refusent catégoriquement de réaliser des tests de plausibilité, prétendant que ce n'est pas leur mission de s'occuper de cas concrets, respectivement de vérifier les faits. Les membres des Conseils de la Magistrature font partie de la corporation judiciaire, ils ne sont donc nullement des individus neutres. Il s'agit en conséquence d'instances de surveillance alibi, superflues.

Question :

Comment voulez-vous combattre l'injustice et la corruption comme organe de surveillance, sans jamais réaliser un test de plausibilité ?

8.

Allégation :

*Après avoir épuisé les voies de recours nationales, les justiciables ont l'option d'adresser leurs plaintes au Haut-Commissariat des droits de l'homme des Nations Unies, au lieu de saisir la Cour Européenne des Droits de l'Homme. C'est moins courant. Selon mes observations et propres expériences, cette agence de l'ONU n'accuse même pas réception des plaintes.**

J'en conclus qu'aucune instance internationale n'impose la Déclaration universelle des Droits de l'Homme et de la Convention Européenne des Droits de l'Homme. Cela ne peut pas être un hasard. C'est délibérément voulu par les puissances occultes de notre planète Terre qui ont asservie les peuples.

Question :

Comment expliquez-vous ce dysfonctionnement évident des Nations Unies ?

Vous savez certainement, que leur fondation fut financée par le clan ROCKEFELLER, calcul avec un retour sur investissement.

9.

Allégation :

Transparency International établit chaque année un classement de degré de corruption des pays. Pour ce faire, ces gens-là collectionnent les jugements judiciaires qui ont trait à la corruption.

*Si un lanceur d'alerte dénonce une banque suisse, notre Procureur de la Confédération **Michael LAUBER** n'attaquera pas la banque, mais poursuivra impitoyablement le lanceur d'alerte, agissant donc comme ingénieur en chef de la corruption. Cela explique pourquoi Transparency International Suisse, qui compte toujours parmi ses dirigeants, un représentant du Ministère public de la Confédération, peut classer notre pays comme le 3^{ème} des pays les moins corrompus. C'est virtuel. La corruption couverte par le système reste invisible. La réalité est tout autre : nous avons comme tous les pays la corruption interne. Mais la corruption est aussi notre produit d'exportation de pointe.*

En fait, la Suisse est probablement le pays le plus corrompu du monde, mais nos dirigeants trompent le monde par un excellent marketing d'image. Le 02.12.19, vous avez prétendu que la justice suisse aurait réussi à maîtriser le blanchiment de l'argent sale, aussi grâce à la coopération de nos banques.

Question :

Pour quelle raison ne voulez-vous pas vérifier par exemple le scandale concret de corruption concret, dont François LÉGERET est victime ?

10.

Allégation :

Comme Président de la Commission des droits de l'homme du Conseil de l'Europe, vous étiez en première loge pour voir que la Cour Européenne des Droits de l'Homme est en fait la plus grande fabrique d'injustice du monde.

Question ;

Combien de courriers de justiciables européens trompés et désespérés, adressés à la présidence du Conseil de l'Europe sont passés par vos mains ? Combien de ces cas de dysfonctionnement avez-vous soumis à un test de plausibilité ?

11.

Allégation :

Le politicien corrompu est la règle, et pas l'exception. C'est la racine du mal, car des politiciens corrompus élisent des magistrats judiciaires corrompus, pour se couvrir mutuellement.

Sur le plan fédéral, on observe que nos parlementaires fédéraux suisses élisent souvent justement des conseillers fédéraux ou des présidents du parlement corrompus. Exemples récents : le président du Conseil national 2018, [Dominique DE BUMAN](#), la Conseillère fédérale [Viola AMHERD](#) et la présidente du Conseil national [Isabelle MORET](#), élue presque à l'unanimité le 02.12.19 (cliquez sur les liens pour voir les preuves). Selon le principe « Je te tiens, tu me tiens par la barbichette, le parlementaire corrompu élit justement un collègue notoire pour sa corruption.

Parmi nos partis politiques, le Parti Démocrate-Chrétien (PDC) est certainement le plus corrompu, suivi par votre Parti Libéral Radical (PLR) et l'Union Démocratique du Centre (UDC). Entre les partis de la gauche (socialistes et les verts), c'est plutôt une connivence avec la droite corrompue : on ferme les yeux pour obtenir en contrepartie des concessions pour son électorat. Mais le socialiste et le vert corrompu existent évidemment aussi.

Question :

Dans votre discours, vous avez mentionné le fait d'avoir eu affaire à un cas de corruption dans le cadre d'une adjudication de travaux. Comme procureur du Tessin dans le temps, vous auriez entendu dire que c'était dans les mœurs. Vous vous êtes contenté d'un simple avertissement, et vous vous s
Avez-vous considéré que le mal aurait été banni avec un simple avertissement ?
Etes-vous si naïf, ou est-ce que vous n'avez pas voulu vexer ceux qui vous ont élu ?

12.

Allégation :

A part les Francs-maçons, il y a bien d'autres sociétés secrètes, comme les service clubs (Lions, Ambassador, Rotary, Kiwanis etc.), les Scientologues et Opus Dei. Les services secrets des grandes puissances sont également des acteurs occultes : CIA, mi6, Mossad etc. Sur le plan international, les Illuminati et les Bilderberg mènent le bal.

Evidemment, c'est un panier de crabes, mais on tâche de se tolérer mutuellement. Il faut comprendre le fonctionnement de cette coopération entre les puissances

*occultes comme un cartel à géométrie variable. Par exemple, la mafia locale du PDC du Haut-Valais est protégée par le Tribunal fédéral suisse. Preuve : dans un courriel du 12.07.19, le juge fédéral **Thomas MERKLI** a écrit de : « ... n'avoir aucune compétence pour s'occuper (...) de "magouille cantonale" ».*

Les oligarques mondiaux sont au sommet de la pyramide. Ils s'assurent l'assujettissement des autorités nationales et internationales, en tolérant la corruption un peu à tous les niveaux, jusque dans le coin du Haut-Valais. En retour, la base coopère avec les couches supérieures de la pyramide.

Ce n'est pas une théorie du complot. Les faits prouvent l'existence du complot mondial.

Question :

Vous avancerez très certainement que la « théorie du complot » vivrait de l'imbécillité de leurs adeptes. Etes-vous disponible pour un débat télévisé avec moi sur cette problématique ?

Allégation finale :

Vous êtes un homme très intelligent et érudit. Vous ne pouvez donc pas profiter de passer pour un imbécile qui n'a pas compris que notre système judiciaire est irrémédiablement dégénéré et non-réformable. Vous êtes un valet des puissances occultes très brillant. On vous donnerait le bon Dieu sans confession, vraiment un acteur idéal. Avec vos recommandations zélées de renforcer le système judiciaire, en ajoutant toujours davantage d'organes de contrôle alibi, vous induisez l'opinion publique en erreur. Vous fréquentez les Francs-maçons, et vous vous comportez exactement comme un frère haut-gradé.

Les consommateurs de la justice, et témoins du dysfonctionnement de tous les coins du monde revendiquent que la justice soit contrôlée de l'extérieur. En fait, des jurys de citoyens peuvent remplacer tous les organes de contrôles existants défaillants. Ce serait moins cher, plus efficace et plus rapide.

Question finale :

Est-ce que vous pensez vous-même d'être un homme charitable, indépendant et intègre qui ne met pas son serment franc-maçonnique au-dessus de la Constitution fédérale ?

**L'activiste française, Corinne MOREL (En quête de justice) a fait savoir qu'elle a déposé le 25.10.19 une plainte collective de 700 victimes judiciaires auprès du Haut-Commissariat des Droits de l'Homme des Nations Unies, et qu'elle a été bien reçue. Il faut patienter pour voir le résultat.*